

Histoire d'un héritage controversé

Coste-Chaude, 1629-1664



Domaine de Coste-Chaude, vu depuis le Serre des Chalayes entre Reynaud et Gralhouse

Si aujourd'hui le domaine de Coste-Chaude n'est plus qu'une forêt de sapins qui entoure les ruines des demeures de la très ancienne famille noble des seigneurs de Chambarlhac, les sous-bois gardent encore les traces de *chambas*⁽¹⁾ où l'on cultivait le blé, le seigle et l'avoine. N'est-il pas dit, lors de la vente aux enchères de la propriété en 1654, que le domaine noble de Coste-Chaude avait une contenance « *d'une asteyre de terre et dix de bled* » ? Il était alors limité, au levant, par le terroir de *Riou-Fouroux* et le chemin *allant de Fay à Borée*, au *midy*, par le ruisseau de *Riou-Fouroux* et au septentrion, par le ruisseau appelé la *Vindouze*. Le domaine de Coste-Chaude, situé entre La Rochette et Le Viallard, dépendait aux *XVI^e* et *XVII^e* siècles de la

paroisse de Borée et de la seigneurie de Borée-et-Contagnet, sous l'autorité du seigneur du lieu, Antoine Blanc de Molines, qui avait acheté cette seigneurie le 21 décembre 1620, conjointement avec Jacques Sautel du Cheylard, moyennant le prix de 16 000 livres et 600 livres d'épingles⁽²⁾. C'est à partir de cette date que les Blanc de Molines portèrent le titre de seigneurs de Molines, Borée et Contagnet. Une attestation d'un jugement relatif à ce domaine, instruit en 1664 par Claude Nicolas de Clermond, sénéchal du Puy, mentionne que le seigneur de Borée, Antoine Blanc de Molines, avait produit des pièces et extraits de cadastre pour attester l'origine du domaine dans le mandement de sa seigneurie. L'une de ces pièces portait la mention : « *Reconnaissance du*

1. - Chambas : terme local désignant dans les Boutières les terrasses aménagées pour la mise en culture de terrains pentus.

2. - Épingles : employé dans un usage familial au sens de gratification pécuniaire pour service rendu (l'argent était sensé être donné pour acheter des épingles).

Georges VIGNAL